

14 FEVRIER 2022

### Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

#### COMMISSION FINANCES

##### Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2022

L'article L.1612-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRE/ARTICLE COMPTABLE	DESIGNATION DE L'ARTICLE OBJET DE LA DEPENSES	MONTANT DEPENSES
20 / 2031	Frais d'études : Levé topographique pour l'aménagement du parc de l'église	1 056.00 € TTC
21 / 2188	Autres immobilisations : Acquisition armoire réfrigérée	2 625.60 € TTC
23/2313	Immobilisations en cours de construction Frais dématérialisation appel d'offres	336.00 € TTC

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2022.

##### Personnel communal : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Il convient de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents titulaires remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade supérieur, le nombre maximum d'agents pouvant être promus dans celui-ci.

Le Conseil Municipal, fixe le taux à 100% pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement.

##### Indemnisation de frais professionnels à un agent communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'indemnisation à hauteur de 150 euros, d'un agent communal suite à l'acquisition d'un téléphone portable utilisé pendant son activité professionnelle.

#### COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

##### Adhésion aux Services Communs de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Dans une démarche partagée de continuité et de développement de services, la Communauté d'Agglomération a mis en place, en 2019, 2 services communs : l'Education Physique et l'Education Musicale dans les écoles.

Ce dispositif offre notamment les opportunités suivantes :

- Permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier d'interventions sportives et musicales avec des professionnels,
- Profiter, en sport, d'un matériel professionnel adapté et d'activités diversifiées : escrime, cirque, baseball, tir à l'arc.... et d'éducateurs diplômés,
- Disposer, en musique, d'instruments de grande qualité et pouvoir s'y initier avec des professeurs certifiés,

Considérant que ce service sera constitué à minima des agents présents au sein de Riom Limagne et Volcans, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de renouveler l'adhésion de la commune, à ces deux services, à compter du 31 août 2022.

Coût annuel : en musique 138 heures annuelles seront dispensées pour un coût de 7 345.74 euros, en sport, 543.50 heures annuelles seront dispensées pour un coût de 25 544.50 euros.

Présents :

MME COUTADEUR,  
MME GIRAUD,  
MME GRAVIER,  
MME PELLETIER,  
MME PLAGES,  
MME VALLENET,  
M BOUDIN,  
M CHARASSE,  
M GAUTHIER,  
M GODARD,  
M MARTIN,  
M MOJAL,  
M PARRAUD,  
M POTHIER,

Absents excusés :

MME MATHIEU,  
MME STOPYRA,  
M BOIRE,  
M SAUDREAU.

## COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE

### Projet de réaménagement du parc de l'Eglise

Le Conseil Municipal avait prévu le réaménagement du parc autour de l'Eglise. Une proposition de maîtrise d'œuvre a été étudiée par la Commission Communale ; il s'agit d'un projet de travaux présenté par le cabinet d'Atelier de Paysage BRUNNER.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal adopte le projet ainsi que le plan de financement suivant :

- Dépenses estimatives (maîtrise d'œuvre et travaux) : 183 828 € HT
- Subventions attendues auprès de l'Etat, du Département et de la Région : 93 457 €
- Auto financement communal : 90 371 € HT

## INFORMATIONS

### COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

**SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE** : Communication est faite sur le tarif de la TEOMI en 2022 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative).

Concernant la part variable : bacs jaunes : les tarifs sont inchangés, bacs verts : hausse de 0.99 euros par levée pour un bac de 120 litres et hausse de 1.54 euros par levée pour un bac de 240 litres ; l'objectif étant d'inciter les usagers à mieux trier.

Le taux pour la part fixe est maintenu à 10,88%. Il est prévu de faire converger les taux sur l'ensemble du territoire du SBA à l'horizon 2024 ; ils devraient s'établir autour de 10%.

### COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE

Le Conseil Municipal est informé qu'un projet de création d'un rond-point sur la RD 210 en direction d'Ennezat, a été acté par le Conseil Départemental. Cet aménagement sera réalisé courant 2024 ou au plus tard en 2025. La continuité de la piste cyclable jusqu'à l'entrée d'Ennezat devrait également être réalisée les années suivantes.

### COMMISSION FINANCES

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de l'exercice comptable 2021 ; le vote du compte administratif correspondant, interviendra courant avril ainsi que le vote des taux d'imposition (foncier bâti et non bâti).

### COMMISSION COMMERCE CULTURE COMMUNICATION ET SOCIAL

**-Restos du Cœur** : La collecte, organisée le 05 février dernier, dans le cadre des activités du Conseil Municipal de Jeunes, a permis de récolter 230 kilos de denrées. Un grand merci aux donateurs !

**-Semaine du Handicap** : Dans le cadre de la semaine du Handicap, les communes du territoire de Riom Limagne et Volcans se mobilisent pour proposer des activités culturelles, scolaires et sportives autour de l'inclusion.

La commune organise, le 16 mars, au complexe sportif, avec le concours du Comité Handisport 63, une journée de sensibilisation au handicap autour d'ateliers sportifs pour les jeunes de 9 à 16 ans et de séances de sport santé pour tous. La journée se clôturera par une conférence débat animée par Handisport avec la participation de sportifs de haut niveau. Le programme complet de cette journée sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants et est également disponible en Mairie.

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

**Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »** : il a été adopté 1<sup>er</sup> février dernier. Il guidera le plan pluriannuel d'investissement de la Communauté d'Agglomération et constituera également un outil de management. Ce projet, dont le Conseil Municipal prend connaissance, est construit autour de 3 ambitions et vingt-cinq objectifs stratégiques :

- Ambition 1 : vers un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité
- Ambition 2 : vers un territoire uni dans la diversité
- Ambition 3 : vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 14 MARS A 18 h 30

*Suivez l'actualité de la Commune :*

⇒ [FACEBOOK](#)

⇒ [Application téléphone portable COMMAVILLE : téléchargement sur GOOGLE PLAY OU APPSTORE](#)

⇒ [Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :](#)

↳ [Par voie électronique, sur demande en Mairie](#)

↳ [Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.](#)